

REGLEMENT INTERIEUR

Association : LITTORAL SUD

La Sauzède Route d'Agde Bessan 34550

Projet : LE BATEAU RIVE

Littoral Sud organise des séjours de vacances à caractère familial pour des enfants de 6 à 12 ans sur un bateau et un terrain en rive du fleuve Hérault. Ce règlement intérieur s'adresse à tous.

1. PARTICIPATION AUX ACTIVITES

La journée d'un séjour est organisée en activités collectives organisées, en activités en temps libre où les enfants choisissent leurs jeux individuels ou collectifs et en période de temps calme. Il est fait obligation aux enfants de participer à toutes les activités qui leur sont destinées et les tâches qui en découlent.

RESPECTS DES BIENS PUBLICS ET PRIVES - RESPECT DES PERSONNES

Chaque enfant a le droit d'utiliser les locaux et les équipements qui lui sont destinés. Il dispose du bateau, du terrain et de ses aménagements. Les équipements et aménagements devront être tenus en bon état par tous.

Chaque enfant est tenu d'avoir un comportement respectueux de l'autre, sans violences ni gestes et mots déplacés et grossiers vis à vis de l'autre.

Chaque enfant est tenu de veiller à sa sécurité et à celle des autres, en particulier en prévenant les adultes de risques ou dangers éventuellement pris par l'un ou plusieurs d'entre eux.

Chaque enfant est tenu de respecter les demandes faites par l'adulte concernant son comportement, qui lui seront toujours expliquées en fonction de la situation et des conséquences que ce comportement peut avoir.

VIE COLLECTIVE.

Durant le séjour les enfants doivent prendre en charge une partie de la vie collective : participation aux petites activités de ménage (rangement de sa couchette et de ses effets personnels, dressage de la table, essuyage de la vaisselle...) et à l'aide ponctuelle à la cuisine (création de salade, entrée et dessert...),

L'heure du coucher pour les enfants est de 22 heures, sauf activités exceptionnelles (sortie, spectacles ...) L'heure du levé est libre jusqu'à 10 heures le matin en fonction de chacun,

Les enfants prennent leur petit déjeuner dans la tente repas sur le terrain, de même pour les goûters et repas.

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES

- Les enfants ne sont pas autorisés à quitter les limites du terrain sans être accompagnés par un adulte
- Les enfants, comme dans une famille, sont amenés à maîtriser leur aptitude à nager et leur comportement dans l'eau. A défaut de certificat d'aptitude fourni à l'inscription, chaque enfant en début de séjour passera un test ludique de natation, les enfants de moins de 10 ans ou ayant des difficultés porteront obligatoirement des brassières lors des baignades
- Les enfants ne sont pas autorisés à se baigner sans la présence d'un adulte, et sous la même réserve d'entrer dans le parc à chèvres et le potager
- Les enfants sont informés des risques qui sont possibles et liés à la vie en extérieure, insectes, reptiles, chutes, ... il leur est expliqué ce qu'il faut faire pour les éviter et en cas où ils se produisent, les enfants sont tenus de rester attentifs à appliquer ces règles. Les

enfants ne sont pas autorisés à grimper aux arbres, une cabane dans les arbres est prévue à cet effet, chaque enfant veillera par son comportement à sa sécurité et à celle des autres dans cet équipement.

CONSIGNES DE SECURITE ET REGLES DE VIE A BORD

- Il est interdit de courir sur le bateau ou d'y avoir des jeux agités (balles, baudruche, chahut...), le terrain environnant est destiné à cela
- Les enfants disposent pour dormir d'une veilleuse, ils ont l'obligation d'éteindre leur éclairage de bord individuel et d'une manière générale de ne pas utiliser l'éclairage quand il fait jour
- Les enfants veillent à un bon usage, compris et maîtrisé, de l'installation d'eau à bord. Sauf en déplacement les toilettes et la douche du bateau ne sont pas utilisées, une douche et des toilettes sur le terrain sont destinées à l'usage quotidien habituel.
- Sauf en déplacement, les petits déjeuner, goûter, repas ne sont pas autorisés à bord et sont pris dans l'espace repas aménagé sur le terrain.

CONSIGNES DE SECURITE LIES A LA NAVIGATION.

- Les enfants de moins de 10 ans doivent porter gilet de sauvetage ou brassières flottantes pendant les périodes de navigation
- Au passage des écluses tous les enfants doivent porter un gilet de sauvetage
- A la barre le pilote dirige les manoeuvres, il est responsable et vigilant pour l'ensemble de l'équipage.
- Les manoeuvres d'accostage se font le plus lentement possible et personne ne doit descendre du bateau avant autorisation

SANCTIONS.

La loi de l'État s'applique sur le bateau. Le règlement intérieur en est un complément. Il garantit la sécurité physique et le bien-être de chacun. La question des sanctions se pose dès que le règlement intérieur n'est pas respecté. Dans tous les cas la sanction doit être éducative, expliquée et adaptée à la faute, selon sa gravité et sa nature.

Dans le cas où à plusieurs reprises les faits se reproduiraient sans que l'enfant ne modifie son comportement, l'exclusion de l'enfant du séjour peut être décidée après concertation avec la famille ou avec le responsable référent de l'enfant.